

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER		X	
21. Julie NOVELLI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**

Muriel **BORRELY-DUBINI**

Laurent **LAVAISSIERE**

Olivier **VERDENAL**

Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur général des services

Directeur financier de Grand Lac

Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15-03-2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 28 mars 2024 a été transmis le 15 mars 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Brigitte BARLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D10-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D10-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024

DÉLIBÉRATION

N : 13

Année : 2024

Exécutoire le : 03 AVR. 2024

Publiée/Notifiée le : 03 AVR. 2024

Visée le : 03 AVR. 2024

FINANCES

Affectation des résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (50400)

Madame la Vice-Présidente rappelle les résultats du service de soins infirmiers à domicile du CIAS Grand Lac pour l'exercice 2023, à savoir :

Dépenses de l'exercice	2 177 929.62 €
Recettes de l'exercice	2 127 763.80 €
Résultat de gestion	-50 165.82 €

Par ailleurs, Madame la Vice-Présidente rappelle la signature du CPOM multi-établissements, dont le Service de Soins Infirmiers à Domicile, et son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Elle indique que l'instruction ministérielle du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements sociaux et médicaux sociaux publics gérés en M22, précise que si l'établissement constitue un CRPP (compte de résultat prévisionnel principal), ce qui est le cas pour le SSIAD, l'affectation s'effectue sur un compte à terminaison en « 0 » « activité principale ».

Le SSIAD constituant un CRPP, il convient :

- que le comptable public procède à une écriture non-budgétaire permettant un transfert des comptes à terminaison « 8 » « Autres activités relevant de l'article L.312-1 du CASF » vers des comptes à terminaison « 0 » « activité principale ».
- d'affecter les résultats 2023 sur un compte à terminaison « 0 » « activité principale ».

Elle propose le transfert des comptes suivants :

- Réserve de compensation des déficits : le compte 106868 est transféré vers le compte 106860 pour un montant 153 373.46 €.
- Réserve de compensation des charges d'amortissement : le compte 106878 est transféré vers le compte 106870 pour un montant de 29 519.40 €.
- Dépenses refusées par l'autorité de tarification : le compte 11418 est transféré vers le compte 11410 pour un montant de 50 738.32 €.

Elle propose d'affecter les résultats 2023 comme suit :

Section de fonctionnement	2024
Réserves de compensation des déficits « 106860 »	-50 165.82 €

La réserve de compensation des déficits est ainsi portée à +103 207.64 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport ;
- **VOTE** l'affectation des résultats 2023 du Service de Soins Infirmiers à Domicile telle que proposée,

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,
Renauld BERETTI



La secrétaire de séance,
Brigitte BARLET

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D22-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

N° de compte		Compte	SSSIAD 730009115	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7		Excédent		0,00 €
		Déficit (sans signe "-")	50 165,82 €	50 165,82 €
Report à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾				
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs		Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
		Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-") pour un déficit)			-50 165,82 €	-50 165,82 €
Affectation du résultat administratif				
Affectations en report à nouveau		110 Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
		119 Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
		10682 Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
		10685 Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
Affectation en réserves		10686 ⁽²⁾ Réserves de compensation des déficits	-50 165,82 €	-50 165,82 €
		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
		10687 Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			-50 165,82 €	-50 165,82 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des articles L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0,00 €
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0,00 €

(1) CCP utilisé strictement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).
 (2) : Précédé du signe "-", en cas de reprise sur ces réserves

Accusé de réception en préfecture
 07/04/2024 10:26:30
 Date de réception préfecture : 03/04/2024

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)	Mouvements au titre de l'exercice 2023 (affectés en 2024)	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)
10682	Réserves affectées à l'investissement	214 024,30 €	0,00 €	214 024,30 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	56 978,84 €	0,00 €	56 978,84 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	153 373,46 €	-50 165,82 €	103 207,64 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	29 519,40 €	0,00 €	29 519,40 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Acte à classer**D22**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-03T11-19-01.01 (MI252047728)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20240328-D22-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation des résultats de l'Etat de Réalisation des Recettes et des Dépenses 2023 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile

Date de décision : 28/03/2024

**Nature de l'acte :** Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
 7.1. Decisions budgetaires
 7.1.1. Compte administratif
 7.1.1.3. Délibération d'affectation des résultats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 13 **Multicanal :** Non
DELIB_SSIAD_Affectation_des_résu...

Pièces jointes :

13-1 **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation
DELIB_SSIAD_Affectatio...

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Page de garde CA **Type PJ :** 99_DE - Délibération
28032024.PDF

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/24 à 11:18

Par **BORRELY DUBINI Muriel****Transmis**

Date 03/04/24 à 11:19

Par **BORRELY DUBINI Muriel****Accusé de réception**

Date 03/04/24 à 11:26